



N° DEL 2020.10.01/151

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**



Thème : DIVERS 3

**Objet : Adhésion à
l'association nationale
des Maires des stations
de montagnes.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Arnaud MURGIA

L'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) a été créée en 1946 et regroupe des élus animés par un objectif collectif : faire valoir les spécificités des communes supports de station de montagne. L'activité de ces acteurs-clés pour le tourisme contribue au dynamisme économique de notre pays, à son rayonnement à travers le monde ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

Les missions de l'ANMSM peuvent être regroupées autour de 3 grands axes :

1. Accompagner

L'ANMSM analyse les différentes questions relatives à l'activité touristique et à la gestion des stations en montagne. Elle veille aux évolutions législatives ou réglementaires du secteur et en informe les maires. L'association accompagne les communes de façon personnalisée et développe plusieurs programmes opérationnels pour renforcer l'attractivité des stations comme les actions liées au développement.

2. Représenter et défendre

L'ANMSM met à profit son expertise – et son réseau – pour défendre les spécificités des communes supports de stations de montagne auprès des pouvoirs publics. Concrètement elle les alerte sur de grandes problématiques et expose le point de vue des acteurs de terrain. Force de proposition, elle envisage des solutions réalistes et pérennes et les soumet aux bons interlocuteurs de la sphère politique. L'ANMSM est le porte-parole reconnu des stations de montagne.

3. Promouvoir

Via France Montagnes à laquelle l'ANMSM contribue en tant que membres fondateur, l'association participe à la promotion de la « destination montagne » hiver comme été en France et à l'international à travers différentes opérations – partenariats médias, évènementiels, relations presse, animation des réseaux sociaux.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Association nationale des maires des stations de montagnes, pour un montant de 19 750 euros ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'Association nationale des maires des stations de montagnes pour un montant de 19 750 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 3 (Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DIVERS 3 DEL 2020.10.01/151

PUBLIÉ LE

14 OCT. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Arnaud MURGIA

